

N° 07/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 janvier 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 février 2023

Objet de la délibération :

DSP : Tarifs 2023 camping

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Vanessa DORDOR à Franck COLLINET, Christophe FAIVRE-PIERRET à Jean-Claude GRENIER, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Pascal GOSSE à Yves MOUGIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Philippe BOUQUET, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Marie-Christine LEGAIN, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN
- Procuration**
- Suppléé(e)s** Pascal DUGOURD par James PROUTEAU
- Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Gérard MOUGIN
- Absent(e)s** Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le contrat de DSP conclu le 18/11/2020 pour la gestion du camping de la Roche d'Ully de 2020 à 2035,

Considérant la proposition de tarifs 2023 du délégataire pour tenir compte de l'environnement concurrentiel et de la demande qui doivent faire l'objet d'une délibération et d'un avenant au contrat de DSP,

Le conseil communautaire valide les tarifs 2023 et suivants du Camping de la Roche d'Ully en annexe et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de DSP correspondant.

Fait et délibéré en séance, le 31.01.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président